# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2014

## TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 70

présenté par

M. Favennec, M. Demilly, M. Fromantin, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

#### **ARTICLE 4**

À l'alinéa 3, après la référence :

« L. 3121-1 »,

insérer les mots:

« , et délivrée postérieurement à la promulgation de la loi  $n^\circ$  du relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur, ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.